

SAISON 2024

PLONGEE SPORTIVE EN PISCINE

RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Règles validées par le Comité Directeur National en date du 07/10/2023

CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR

Portugal - Vila Franca de Xira
Du 24 juillet au 27 juillet 2024

« Pouvoir sélectionner les meilleurs Français à un moment précis de la saison pour atteindre nos objectifs »

A - OBJECTIFS

A1 – Les objectifs de l’olympiade 2021 / 2024 de l’équipe de France Sénior :

1. EN INDIVIDUEL

- ✓ Engager les seuls sportifs capables de se classer dans le « top 3 » dans au moins 2 épreuves en individuel
- ✓ Se classer dans le « top 2 » des épreuves individuelles (championnat du Monde)

EN EQUIPE

- ✓ Engager des binômes et des relais uniquement sur les distances où l’équipe de France est capable de se classer dans le « top 2 »

A2 – Les objectifs de la saison 2024 :

- ✓ Gagner au moins 7 médailles dont 4 titres
- ✓ Se classer dans le « top 2 » au rang des médailles

B – MODALITÉS DE SÉLECTION

B1 – Seuls les sportifs à **jour de leur licence FFESSM, de leur passeport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire et qui ont renseigné exhaustivement leur fiche sur PSQS pour les sportifs listés** ou d’un certificat médical signé d’un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

B2 – L’âge minimum pour participer aux compétitions officielles CMAS de PSP est de 18 ans révolus.

COMPÉTITION SÉLECTIVE

B3 – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du Championnat de France de Plongée Sportive en Piscine 2024.

C – PERFORMANCES A REALISER POUR ÊTRE PROPOSE A LA SELECTION

C1 – Les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes, lors de la compétition de sélection, chez les féminines et les hommes, dans une même épreuve individuelle, seront proposés à la sélection en équipe de France (conditions cumulatives) :

Epreuves individuelles

- ✓ **Avoir réalisé au moins 1 Temps Sélection (TS)**
- ✓ **Se classer dans les 2 premiers au classement « scratch »**

Epreuves en binôme

- ✓ **Avoir réalisé au moins 1 Temps Sélection (TS)**
- ✓ **Gagner l’épreuve au classement « scratch »**
- ✓ **Au moins l’un des 2 membres du binôme se classe dans les 3 premiers au classement « scratch » d’une épreuve individuelle support aux sélections et réalise 1 temps de sélection (TS) sur ladite épreuve.**

C2 – Les Temps Sélection (TS) sont précisés chapitre G du présent règlement

D – DEPARTAGE

D1 – En cas d’égalité dans une épreuve individuelle, le sportif ayant réalisé le plus grand nombre de TS, toutes épreuves décrites au chapitre G du présent règlement, lors des Championnats de France sera proposé à la sélection.

D2 – En cas d'égalité persistante, le sportif ayant réalisé le plus de records de France au cours des Championnats de France 2024 dans une épreuve individuelle ou dans une épreuve en binôme décrites au chapitre G du présent règlement sera proposé à la sélection.

E - LISTE NOMINATIVE ET DEFINITIVE DES SÉLECTIONNÉS

E1 – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la sélection est établie par un comité de sélection composé :

Avec voix décisionnelle

- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ De l'entraîneur national fédéral en chef de l'équipe de France concernée par la sélection
- ✓ Du Président de la Commission Nationale de PSP
- ✓ De l' élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM

Avec voix consultative

- ✓ Du médecin des équipes de France de PSP

Le comité de sélection agit dans la stricte application des présentes règles.

Dans le cas où un membre du comité de sélection serait en position de « juge et parti » (président ou entraîneur du club d'un sportif concerné par la sélection), ce dernier n'aura pas capacité de prendre part aux débats avec voix décisionnelle.

E2 – En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en relais, le profil de chaque sportif, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés.

E3 - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

E4 – La sélection d'un sportif pourra être remise en question à l'issue de chaque action de la préparation terminale de l'équipe de France si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés au chapitre A du présent règlement.

F - ENGAGEMENTS

F1 – Les sportifs sont pré-engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions de sélection.

F2 - En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront lors du championnat du Monde, au regard des objectifs de performance précisés au A2 du présent règlement, épreuve par épreuve, les engagements définitifs, en individuel, en binôme ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l'ordre des binômes et des relais, seront validés par le DTN sur proposition de l'entraîneur national en chef de l'Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneur(s) nationaux en second.

F3 - Tous les sportifs sélectionnés en individuel sont à la disposition du collectif pour intégrer un binôme ou un relai si besoin.

F4 – Un sportif sélectionné uniquement au titre d'un binôme ou d'un relai sera engagé dans au moins une épreuve individuelle dans l'objectif de préparer la ou les épreuves pour lesquelles il a été sélectionné.

G – TEMPS SÉLECTION SENIOR

Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique et/ou avec 2 chronomètres

FEMININES	TS
50 EMERSION	35.00
100 COMBINE	1.35.00
200 TRIAL	02.40.00

MIXTE	TS
50 OCTOPUS	29.00

HOMMES	TS
50 EMERSION	32.00
100 COMBINE	01.29.00
200 TRIAL	02.20.00